

ARRÊTÉ N° 2025-28

RELATIF AU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF

La Directrice de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le règlement intérieur ;

ARRETE

Article 1 : Rôle du comité

L'organisation des opérations électorales est placée sous la responsabilité de la Directrice assistée d'un comité électoral consultatif. Le comité est consulté sur l'organisation des élections. Il est tenu informé du déroulement des opérations électorales et peut être saisi pour avis sur des questions ou problèmes d'organisation.

Le présent comité est désigné en vue des élections qui auront lieu en octobre 2025 relatives à l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration.

Article 2 : Composition

La composition du comité électoral consultatif est la suivante :

- Une enseignante, Madame Caterina SEVERINO,
- Un personnel BIATSS, Madame Mathilde GUITTET,
- Un usager, Madame Carla FANTINI (5A),
- Le/la Secrétaire Général(e), ou son représentant.

Article 3 : Arrêté abrogé

L'arrêté 2024-15 relatif au comité électoral consultatif est abrogé.

Article 4 : Exécution

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 21 juillet 2025,

Alessia LEFÉBURE
Directrice



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 22/07/2025

DATE D'AFFICHAGE ET PUBLICATION : 23/07/2025